

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

**DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013 AU MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

**Adopté tel que rédigé à la séance du 4 décembre 2013**

Participants : Monsieur Normand Bolduc, président

M<sup>me</sup> Marie Auger  
M<sup>e</sup> Nancy Chamberland  
M<sup>e</sup> Robert Côté  
M<sup>me</sup> Suzanne Danino  
M. Pierre D. Denault  
M<sup>e</sup> Santina Di Pasquale  
M. Simon Julien  
M<sup>e</sup> Marie Lamarre  
M<sup>e</sup> Lucie Le François  
M. Michel Marchand  
M<sup>e</sup> Louis Morin  
M<sup>e</sup> Mathieu Proulx  
M. Antoine Roumi  
M<sup>e</sup> Alain Turcotte

Ne participe pas à la séance : M<sup>e</sup> Luc Harvey  
M<sup>e</sup> Patrick Simard

1. **Ouverture de la séance**

Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 25 septembre 2013. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. **Renonciation aux formalités de convocation**

Les membres du Conseil ont été convoqués à la présente séance spéciale par un avis de convocation signé par le président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, auquel était joint l'ordre du jour de la séance et la documentation nécessaire. Ces documents ont été transmis aux membres par courrier électronique le 25 septembre 2013.

La séance ayant été convoquée dans un délai plus court que celui prévu par l'article 6 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil, les membres participant à la présente séance adoptent la résolution suivante :

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, dûment appuyée, il est résolu que les membres du Conseil consentent à la dérogation aux formalités de convocation de la présente séance quant au délai dans lequel l'avis de convocation doit normalement être transmis aux membres selon l'article 6 des *Règles de régie interne*.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

4. **Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2012 QCCJA 642**

Le *Rapport du Comité d'enquête* dans l'affaire de la plainte de madame Samia Ghobrial à l'égard de M<sup>re</sup> Gabrielle Choinière, juge administrative à la Régie du logement, a été transmis aux membres du Conseil par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.


La proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, voulant que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2012 QCCJA 642 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à l'unanimité des membres participant à la séance.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du *Rapport du Comité d'enquête* dans l'affaire de la plainte de madame Samia Ghobrial à l'égard de Gabrielle Choinière, juge administrative à la Régie du logement.

5. Levée de la séance

La séance est levée le 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,

  
Normand Bolduc